

Édito /

MAI 2020

Chères consœurs, chers confrères,

COVID-19, confinement, déconfinement, gestes barrières, distanciation physique, cas contacts, tracing... autant d'expressions que nous n'avions guère l'habitude d'utiliser et qui, depuis quelques semaines nous obligent à nous adapter et à nous réinventer.

Nous pensions tout connaître, de notre champ de compétences, aux conséquences d'une épidémie, tant nous avons été confrontés, tout au long de notre longue expérience de soignants, à la détresse, la souffrance et la recherche d'une réponse juste et adaptée. Et puis ce virus est arrivé et nous l'avons pris de plein fouet.

Il n'y a pas si longtemps, nous parlions de parcours ambulatoire, de CPTS, d'échanges sécurisés et de libre choix du patient... Et voilà que soudain, sortie de nulle part, une pandémie rebat les cartes, explose, à la manière d'un puzzle, nos certitudes et nos convictions.

Bien sûr, les soignants, en première ligne face à la pandémie, ont démontré, s'il en était, qu'ils faisaient face. Avec abnégation, et avec le peu de moyens mis à leur disposition, ils ont répondu présent, ont donné tout ce qu'ils avaient, jusqu'à leur propre existence, pour combattre ce fléau et sauver des vies.

La population ne s'y est pas trompée. Elle, qui, tous les soirs à 20h, applaudit ses soignants, salue leur courage et les remercie d'être ce qu'ils sont, d'être là où

ils sont et de faire ce qu'ils font. Chacun, à sa place, mesure combien cette période si particulière et si incertaine nous appelle à plus de lucidité, de solidarité et d'humilité.

Au jour du déconfinement, il me semble opportun de saluer, outre les infirmiers salariés et libéraux, les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes pour leur engagement et leur courage durant la crise, mais également les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les orthophonistes, les pédicures-podologues et les orthoptistes qui, dès le début de la crise sanitaire, alors qu'ils étaient contraints de baisser le rideau, nous ont fait parvenir tous les masques dont ils disposaient et nous ont soutenus, inlassablement.

Le déconfinement, c'est maintenant... L'heure, pour tous ceux qui se sont battus contre le virus, rassurés qu'ils étaient de savoir leurs patients confinés et protégés, de se confronter à la réalité de la libre circulation durant la pandémie.

Avec le CHU, l'ARS et la préfecture, dont je salue la disponibilité, l'écoute et le professionnalisme, les URPS ont œuvré sans relâche depuis six semaines à l'élaboration de protocoles, de fiche techniques et de procédures visant à harmoniser, sécuriser et clarifier les parcours et les actions de santé publique, avec comme seul objectif d'aboutir à un consensus afin d'optimiser la prise en

charge du patient et contenir la vague épidémique.

L'URPS Infirmiers a rigoureusement publié toutes les informations, fiches techniques et recommandations sur [son site](#), sa [page Facebook](#) et par [mailing](#) pour les informations les plus importantes afin de permettre aux infirmiers de s'organiser, se structurer, se positionner.

Outre la communication et la transmission des informations, nous avons validé les cahiers des charges des centres ambulatoire de dépistage (CAD), encadrés la distribution des masques, promu la place et le rôle des infirmiers dans le parcours ambulatoire, travaillé à la structuration des équipes infirmières pour la prise en charge des patients atteints par le Covid et participé à un vaste plan de formation avec l'équipe du CHU afin de proposer des formations hygiène et respect des procédures, prélèvements par RT-PCR, tri et élimination des déchets aux infirmiers libéraux et aux médecins généralistes.

Soutenu l'ARS, l'URPS Infirmiers a rédigé une [charte éthique et déontologique](#) à destination de tous les infirmiers souhaitant s'inscrire dans un parcours dédié pour la prise en charge des patients atteints du Covid. Validée par l'Ordre Infirmier, elle sera proposée aux infirmiers libéraux dès ce lundi 11 mai afin de formaliser les tournées, de garantir le respect des recommandations scientifiques, du code de déontologie et du libre choix du patient. Cette charte, nous invitons les infirmiers à nous la retourner signée par mail à contact@urpsinfirmiers-oi.fr, à remplir le [questionnaire](#) qui permettra de connaître les besoins de

formations, et le [formulaire](#) qui permettra de recenser les besoins en équipements de protection, d'identifier le périmètre géographique des tournées dédiées et le nombre de patients pris en charge.

Enfin, alors que la prolongation de l'état d'urgence sanitaire vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale ce 9 mai, les infirmiers vont être sollicités pour participer au tracing des patients COVID. Loin d'être anodine, cette démarche, dans une société démocratique peut poser question. Pour autant, dès lors qu'elle aura été soumise à la Cnil, cette méthode encadrée et limitée dans le temps, s'appuie sur le médecin généraliste pour informer l'Assurance maladie de l'identité d'un patient atteint du Covid, de ses cas contacts, assurer le suivi du confinement encadré par la [loi](#) et devrait permettre de rompre la chaîne de contamination du virus.

Il va de soi que les médecins généralistes ne pourront pas faire ce tracing seuls et qu'ils auront besoin de la coopération et du soutien des infirmiers libéraux. Cette coopération devra se faire dans le respect du libre choix du patient et de son consentement éclairé.

Chacun appréciera, en conscience, la dichotomie entre les impératifs de la lutte contre la pandémie en état d'urgence sanitaire et le respect des libertés individuelles.

Bon courage pour cette période inédite de déconfinement,

Alain Duval,
Président